



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

**FORUM FRANCO ALLEMAND
21 NOVEMBRE 2019**

thierry.fassenot@assurance-maladie.fr

Certains facteurs de risques individuels, notamment l'âge ou l'état de santé peuvent jouer dans l'apparition des TMS mais :

L'activité professionnelle joue un rôle prépondérant dans l'apparition ou l'aggravation des troubles musculo-squelettiques.

C'est notamment le cas lorsque l'organisation du travail (répartition de la charge, la définition des tâches, la gestion des remplacements, etc) fait émerger deux types de facteurs :

- **Les facteurs biomécaniques ou physiques** : gestes répétitifs, travail statique, efforts excessifs, positions articulaires extrêmes, port de charges lourdes...
- **Des facteurs psychosociaux** : pression temporelle, manque d'autonomie des salariés, manque de soutien social, travail monotone...

Les TMS en entreprise



87%
des maladies professionnelles reconnues sont des TMS.

20%
des accidents du travail sont liés au mal de dos

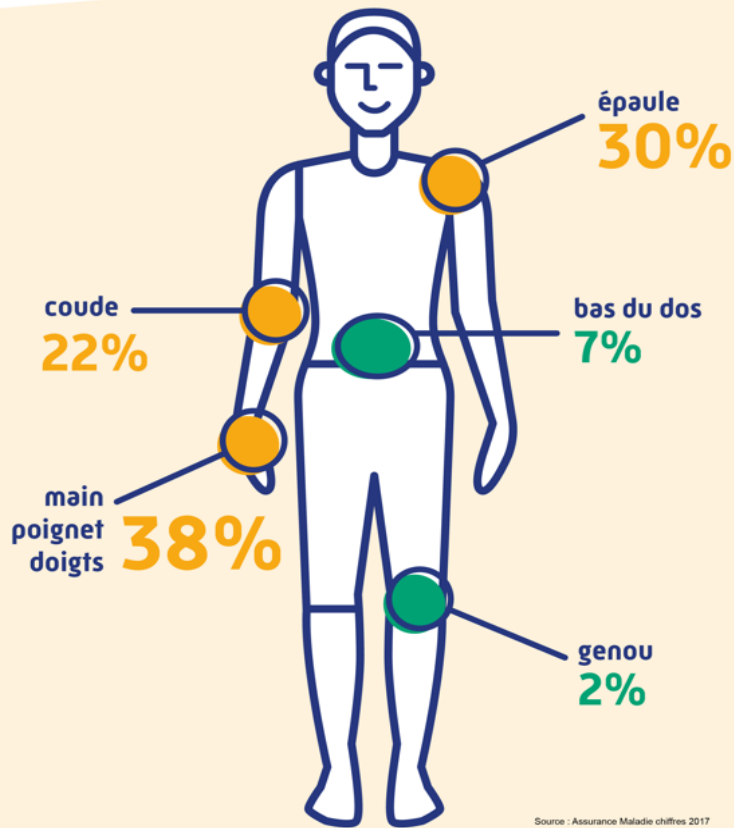
Les TMS, qu'est-ce que c'est ?

Les **Troubles Musculo-Squelettiques** sont des maladies qui affectent les muscles, les tendons et les nerfs.

Ils proviennent d'un déséquilibre entre les capacités du corps et les contraintes auxquelles il est exposé. **Les conditions de travail sont la première cause de TMS.**

Le mal de dos, douleur souvent intense, au niveau des vertèbres lombaires, est un TMS particulièrement fréquent.

Les parties du corps les plus touchées par les TMS



Quelles conséquences pour les salariés ?



1^{ère}

La lombalgie représente la première cause d'inaptitude avant 45 ans.



45%

des TMS entraînent des séquelles lourdes (incapacités permanentes).

Quelles conséquences pour les chefs d'entreprise ?

30%

des arrêts de travail sont causés par un TMS.



2 mois

d'arrêt en moyenne pour un accident du travail lié au mal de dos

2 Mds €

dont la moitié est liée au mal de dos.



22 M

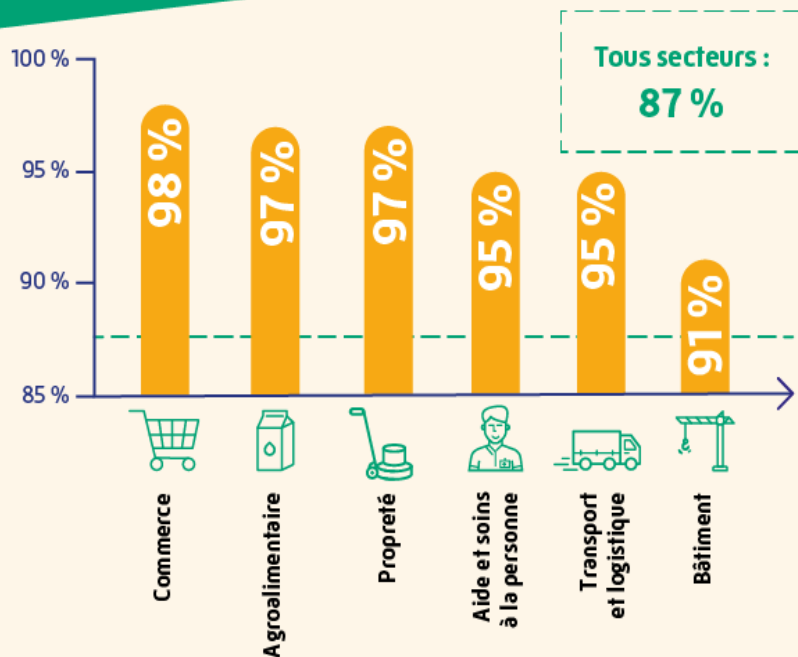
de journées de travail perdues à causes des TMS et du mal de dos.

Source : Assurance Maladie chiffres 2017

LES SECTEURS LES PLUS TOUCHÉS



La part des TMS dans les maladies professionnelles par secteur d'activité



Coût annuel des TMS par secteur d'activité



Propreté

29 M€



Transport et logistique

73 M€



Agroalimentaire

77 M€



Commerce

113 M€



Aide et soins à la personne

160 M€



Bâtiment

186 M€

COMMENT PRÉVENIR LES TMS ?

L'existant :

- Une **offre** de prévention qui s'adresse à des **préventeurs ou même à des experts**
- Des **outils** d'analyse, de diagnostic qui **requièrent des compétences**
- Une **démarche très complète** et même **complexe** qui peut décourager
- Une **croissance des MP indemnisées semblant inéluctable** et la nécessité de **convaincre les chefs d'établissements** qu'ils peuvent y **gagner**
- Des **difficultés à capitaliser les retours d'expérience** (diversité des acteurs, des démarches, des outils, volume touché insuffisant,...)
- **L'absence d'une offre de services** en prévention des TMS à la disposition et **à la main de tout chef d'entreprise**

2014 : LANCEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE TMS PROS VISIBLE, LISIBLE ET CLAIRE



L'offre de service est accessible
via le site :

Ameli.entreprise.fr

The screenshot shows the 'ameli.fr pour les entreprises' website. The navigation bar includes 'PROFESSIONNEL DE SANTÉ', 'ENTREPRISE', and 'Assurance Maladie'. The main content area is titled 'Les troubles musculo-squelettiques' and features the 'BIEN AGIR TMS pros MIEUX PRÉVENIR' logo. A blue box contains the text: 'Les troubles musculo-squelettiques (TMS) comme le mal de dos, de l'épaule ou du poignet, touchent tous les secteurs d'activité et toutes les tailles d'entreprises. La démarche de prévention TMS Pros peut vous aider à prévenir ou à réduire durablement ces risques.' Below this are three sections: 'DE QUOI PARLE-T-ON?', 'LES TMS, QUELLES CONSÉQUENCES?', and 'LES TMS DANS VOTRE SECTEUR D'ACTIVITÉ', each with a 'CONSULTER' button.

TMS PROS

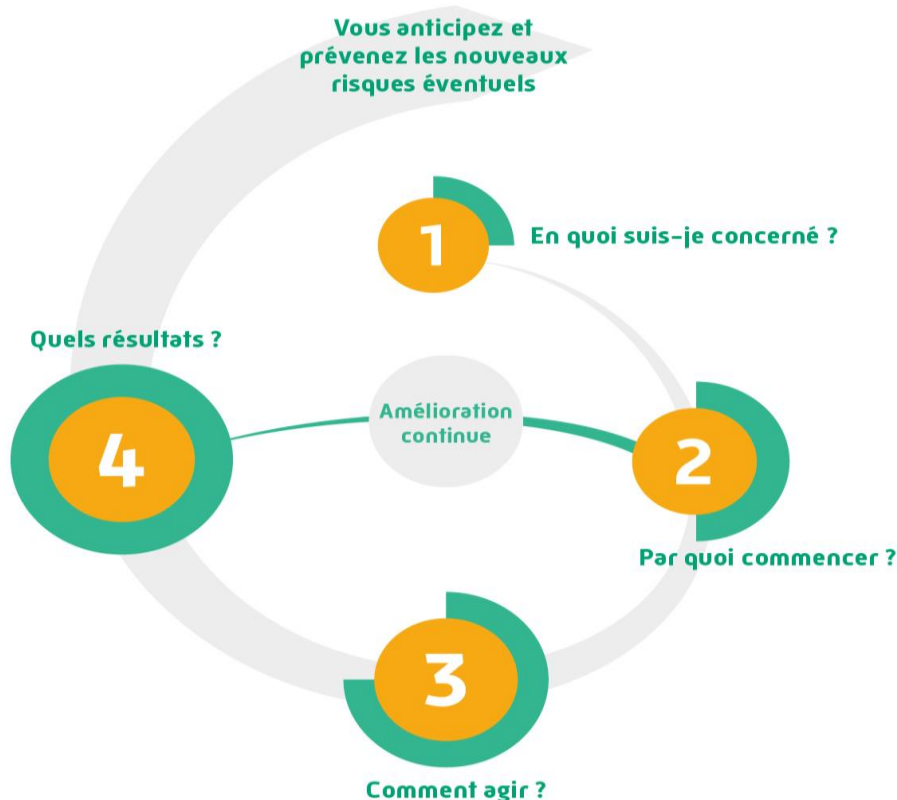
UNE DEMARCHE DE PREVENTION STRUCTUREE

Double objectif :

Réduire les effets de l'exposition aux risques des TMS
Rendre les entreprises autonomes face à ce risque

La démarche TMS Pros, c'est :

Une démarche structurée en 4 étapes pour mettre en œuvre des actions face aux TMS



Pourquoi 4 étapes ?

Cela permet une mise en œuvre d'une démarche de prévention des TMS de façon structurée :

- Approche **hiérarchisée** pour prendre conscience des postes les plus à risque et encourager à agir sur ces postes
- Approche **méthodologique** pour décliner une démarche étape par étape de façon pédagogique
- Approche par **amélioration continue** pour démontrer qu'il est possible d'**agir** sur les risques liés aux TMS et de la décliner sur d'autres risques

La démarche TMS Pros prévoit 3 temps d'échange pour des résultats en prévention :

L'**engagement** pour la mise en place du projet pour maîtriser les TMS

La définition d'un **plan d'actions**

La vérification de l'**efficacité** des mesures de prévention mises en place

CONCRETEMENT...

Un accompagnement adapté de la part des caisses régionales de santé au travail pour mener une action efficace à long terme pour la santé de leurs salariés, gagner en autonomie et améliorer la performance globale de l'entreprise.

Les entreprises bénéficient notamment d'un accès à **l'espace privé TMS PROS.**

- ❑ Les différents outils du programme y sont proposés sous forme dématérialisée.
- ❑ Elles peuvent avancer au fur et à mesure tout en gardant la trace de leur progression.
- ❑ Elles peuvent y déposer et mettre à jour directement les analyses que la caisse régionale sera amenée à examiner dans le cadre de l'accompagnement tout au long du parcours.

The screenshot displays the TMS PROS web application interface. At the top, there is a navigation bar with icons for 'MON PARCOURS', 'MON PROFIL', 'MES PIÈCES JOINTES', 'DOCUMENTATION', 'ACTUALITÉS', and 'BESOIN D'AIDE'. The 'ACTUALITÉS' section features three news items, each with a placeholder image and a 'CONSULTER' button. Below this is a section titled 'TMS PROS : BIEN AGIR MIEUX PREVENIR' with a descriptive paragraph and a 4-step process flow: 1. 'En quoi suis-je concerné?', 2. 'Par quoi commencer?', 3. 'Comment agir?', and 4. 'Quels résultats pour mon entreprise?'. Action buttons include 'EXPORTER LES DONNÉES SAISIES' and 'POUR SUIVRE MON PARCOURS'. The bottom part of the interface shows 'Mon tableau de bord' with a sun icon and 'Engagements' with a warning icon. Two large panels at the bottom allow users to 'JE METS À JOUR MON PROFIL' (with fields for company name, SIRET, and location) and 'JE CONTACTE MA CAISSE RÉGIONALE' (for CGSS GUYANE, with a contact email button).

DES OUTILS POUR S'ENGAGER ET COMMUNIQUER

Mal de dos, tendinites ou douleurs aux articulations ?
Votre entreprise s'engage pour réduire les troubles musculo-squelettiques !

**BIEN AGIR
TMS pros
MEUX PRÉVENIR**

Votre avis est essentiel !
 Pour participer à la démarche de prévention mise en place dans votre entreprise, parlez-en à la personne en charge du programme TMS Pros

Réduisez les troubles musculo-squelettiques et améliorez les performances de votre entreprise !

**BIEN AGIR
TMS pros
MEUX PRÉVENIR**

Agir efficacement avec TMS Pros

DES AIDES FINANCIÈRES POUR LES TPE/PME



L'AIDE TMS PROS DIAGNOSTIC

Identifiez les risques de TMS pour vos salariés.

En France, les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle reconnue (plus de 87 %) et leur nombre a augmenté de 60 % en 10 ans. Ces pathologies touchent toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité. Prévenir les TMS est devenu un véritable enjeu social et économique compte tenu des conséquences humaines graves qu'ils entraînent pour les salariés et des coûts importants qu'ils génèrent pour les entreprises et la collectivité.

Pour aider les petites et moyennes entreprises à s'engager dans une démarche de prévention de ce risque, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels protège l'aide TMS Pros Diagnostic.

Concrètement, que vous propose l'Assurance Maladie - Risques Professionnels ?

Pour vous aider à mettre en œuvre la démarche TMS Pros¹, TMS Pros Diagnostic vous aide financièrement à réaliser et formaliser votre projet de prévention. Plafonnée à 25 000€, cette aide peut financer 70 % du montant de ces prestations (HT) :

- La formation d'une personne ressource en interne pour qu'elle soit capable d'animer et de mettre en œuvre un projet de prévention des TMS dans votre entreprise, c'est-à-dire réaliser un diagnostic et un plan d'actions de prévention des TMS.
- Et/ou une prestation ergonomique pour la réalisation d'un diagnostic de prévention des TMS, incluant l'étude des situations de travail concernées et le plan d'actions. Ce plan d'actions peut recommander la mise en place dans l'entreprise de solutions techniques et organisationnelles (ex. achat d'équipements adaptés, changement d'organisation du travail, adaptation d'un poste...) et de formations adaptées pour les salariés concernés.

2 prestations cumulables !

Plafonné à 25 000€, TMS Pros Diagnostic peut vous aider à financer la formation ET la prestation ergonomique. Vous pouvez donc bénéficier d'une ou plusieurs formations et d'un accompagnement par un ergonomiste. ¹ Réalisez pas à solliciter les deux !

¹ Démarche lancée par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels en 2014 sur tmspros.fr

Dossier d'informations - TMS Pros Diagnostic



Des Subventions Prévention TPE pour les entreprises de moins de 50 salariés pour former et mettre en place un plan d'actions contre les troubles musculo-squelettiques



L'AIDE TMS PROS ACTION

Réduisez les risques de TMS pour vos salariés

En France, les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont la première cause de maladie professionnelle reconnue, soit plus de 87 % des maladies et leur nombre a augmenté de 60 % en 10 ans. Ces pathologies touchent toutes les entreprises et tous les secteurs d'activité et leur origine est le plus souvent multifactorielle.

Prévenir les TMS est devenu un véritable enjeu social et économique compte tenu des conséquences humaines graves qu'ils entraînent pour les salariés et des coûts importants qu'ils génèrent pour les entreprises et la collectivité.

Pour aider les petites et moyennes entreprises à agir durablement contre les TMS, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels protège l'aide TMS Pros Action.

Concrètement, que vous propose L'Assurance Maladie - Risques Professionnels ?

Pour vous aider à mettre en œuvre la démarche TMS Pros, l'Assurance Maladie - Risques Professionnels vous accompagne grâce à TMS Pros Action. Cette aide vous permet d'acheter du matériel et/ou des équipements pour réduire les contraintes physiques, en particulier lors de manutentions manuelles de charges, d'efforts répétés ou de postures contraignantes, mais également la réalisation de formations adaptées pour les salariés concernés. Plafonnée à 20000 €, TMS Pros Action finance à hauteur de 50 % cet investissement hors taxes (HT) pour un minimum de 2000 € HT.

La formation « personne ressource TMS » est un des moyens d'acquies les compétences nécessaires. Retrouvez la fiche descriptive sur tmspros.fr !

Vous pouvez bénéficier de cette aide à condition de fournir au préalable un diagnostic et un plan d'actions réalisés par un prestataire ou un salarié de l'entreprise ayant les compétences nécessaires pour mener le projet de prévention des TMS.

Cette aide s'adresse exclusivement aux entreprises de 1 à 49 salariés en France.

Dossier d'informations - TMS Pros Action



Des contrats de prévention pour les entreprises de moins de 200 salariés.

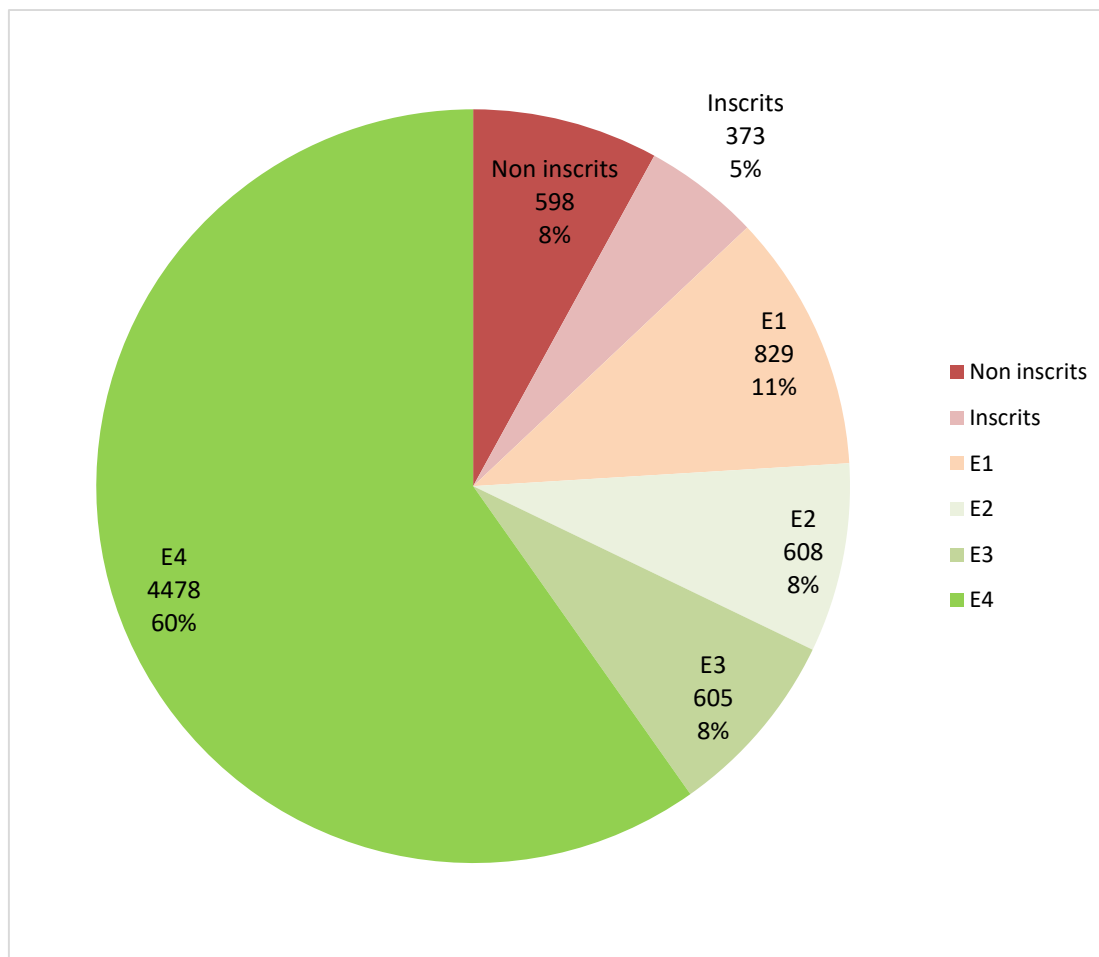


BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

| Une évaluation
...pour lancer la Saison 2

RESULTATS AU 12 NOVEMBRE 2019

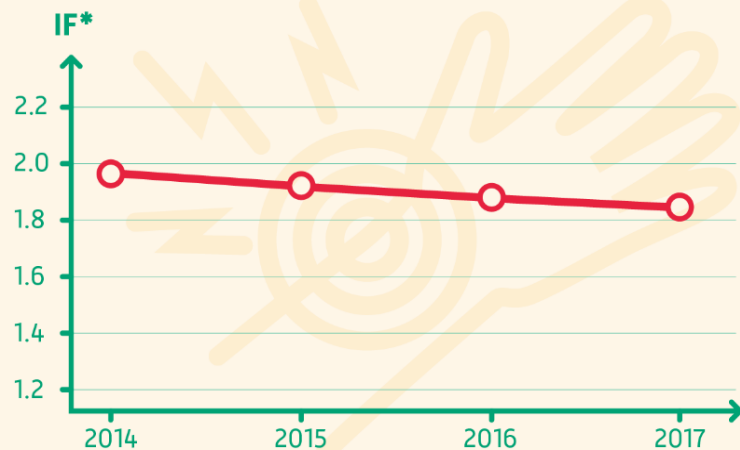
Le panel aujourd'hui : **7491 établissements**



- 92 % des entreprises sont inscrites et 87% des entreprises mettent en œuvre le programme
- 76% des entreprises sont dans l'action :
 - 8 % ont validé l'étape 2
 - 8 % ont validé l'étape 3
 - 60 % ont validé l'étape 4
- Près de 70 % sont en cours de finalisation du projet fixé
 - 60 % ont complètement terminé le parcours (étape 4 validée)
 - 8 % ont validé l'étape 3 et sont donc en cours de réalisation de l'étape 4

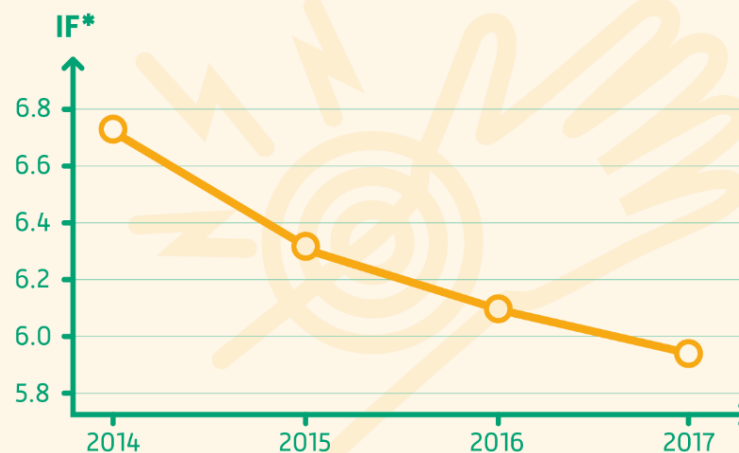
UN PROGRAMME À L'EFFICACITÉ PROUVÉE

Évolution de la sinistralité TMS dans les entreprises NON accompagnées dans le cadre de TMS Pros



*IF = indice de fréquence
soit le nombre de maladies professionnelles liées aux TMS déclarées pour 1 000 salariés

Évolution de la sinistralité TMS dans les entreprises accompagnées dans le cadre de TMS Pros



*IF = indice de fréquence
soit le nombre de maladies professionnelles liées aux TMS déclarées pour 1 000 salariés

DES CONSTATS POSITIFS TRÈS ENCOURAGEANTS POUR PERSÉVÉRER



Les FORMATIONS très appréciées

2/3 des répondants auraient assisté à une formation sur la prévention des TMS

Pour 80% les formations inscrites à l'offre TMS répondent à leurs besoins.



Internet plébiscité mais des AXES DE PROGRÈS

81% jugent le media Internet bien adapté

Mais des améliorations nécessaires



Forte valorisation de l'ACCOMPAGNEMENT

63% auraient bénéficié d'un accompagnement individualisé par la caisse

L'accompagnement a répondu aux besoins de 88% d'entre eux.



Les plus avancés semblent acquis au programme

Les actions mises en œuvre ont permis de limiter ou réduire les facteurs de risque pour 82% des entreprises ayant validé l'étape 3



Un PROGRAMME de prévention jugé PLUTÔT EFFICACE

La démarche TMS PROS est jugée efficace par 59%

69% dans le cas des entreprises ayant validé l'étape 3

2020 : LANCEMENT DE LA « SAISON 2 » DU PROGRAMME TMS PROS

Accompagner près de 8 000 établissements dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention des TMS, du dépistage au plan d'actions

Poursuivre l'accompagnement des entreprises qui se sont engagées dans ce programme et ayant initié une démarche de prévention des TMS.

Intégrer les AT liés aux manutentions manuelles et plus particulièrement les lombalgies dans les critères de ciblage des entreprises concernées par ce programme.

Contribuer à faire **baisser significativement la sinistralité** des TMS en mobilisant une **cible représentative**.

Faire en sorte que ces entreprises deviennent **durablement autonomes et proactives** en matière de prévention.

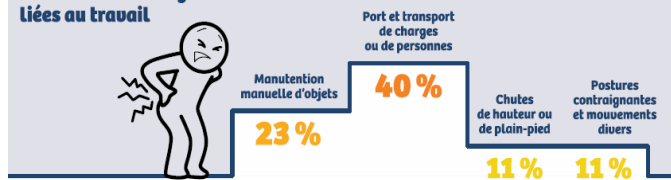
S'assurer que le programme combatte la sinistralité **où qu'elle soit**, sur le plan géographique et **quels que soient les secteurs d'activité** concernés.

LA LOMBALGIE : UN ENJEU DE SANTÉ AU TRAVAIL

La lombalgie représente...



Les principales causes des lombalgies liées au travail



source : Éléments statistiques 2017, Assurance Maladie - Risques professionnels

QUELQUES EVOLUTIONS POUR LA SAISON 2

Améliorer les fonctionnalités du site et Valoriser les retours d'expériences issus des différentes actions mises en œuvre dans des entreprises engagées dans ce programme

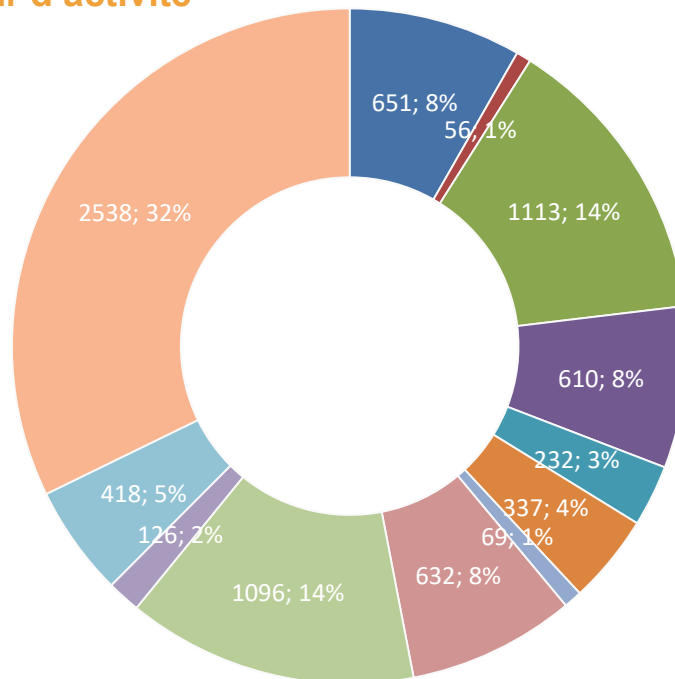
Proposer une offre spécifique pour pérenniser l'action de prévention dans les entreprises ayant déployé l'ensemble de la démarche

Développer une approche « Grands comptes » en fonction de la sinistralité

Favoriser une approche par secteur d'activité

7 SECTEURS D'ACTIVITÉS : PRIORITAIRES

- EHPAD
- Aide et soin à la personne
- BTP
- Transport logistique
- Industrie agroalimentaire
- Commerce & Grande distribution
- Propreté



7858 établissements

- Aide et soin hors EHPAD hors Dom
- Aide à domicile
- EHPAD
- Bâtiment
- Travaux Publics
- Propreté
- Déchets
- Transport et Logistique hors ambulances
- Grande distribution

La parole aux entreprises



2018 deuxième édition des Trophées TMS Pros

**UNE OFFRE DE SERVICE
ET UN ACCOMPAGNEMENT PAR LE RESEAU ATMP
AU PLUS PRES DES PREOCCUPATIONS DES
ENTREPRISES**



BIEN AGIR, MIEUX PRÉVENIR

MERCI DE VOTRE ATTENTION

thierry.fassenot@assurance-maladie.fr